

# Toitures-terrasses : les relevés d'étanchéité, des ouvrages très encadrés

Avril 2021

**Les règles de construction applicables aux relevés d'étanchéité se sont considérablement renforcées. Souvent considérés comme le point faible des toitures-terrasses, ils nécessitent une attention accrue à tous les niveaux de leur réalisation : les défauts d'exécution sont susceptibles de générer des décollements ou des déchirements. Des exigences plus sévères qui s'étendent également au gros œuvre.**

## Le gros œuvre également impliqué dans certains désordres

En 2008, la **révision** du DTU 20.12 est venue renforcer les critères de conception des souches, costières, acrotères ou parties basses de mur. Ces reliefs doivent obligatoirement être réalisés en **béton** de qualité XC4 (XC : résistance à la corrosion induite par **carbonatation**). Autrement dit, les ouvrages en maçonnerie sont proscrits, sauf s'ils disposent d'un avis technique favorable. Seuls restent autorisés les acrotères mixtes, dont la partie inférieure doit être constituée d'un noyau en **béton armé** et la partie supérieure d'une maçonnerie constituée exclusivement d'éléments pleins, enduits ou apparents. Les acrotères hauts en béton ont également fait l'objet de nouvelles précautions (isolation sur les deux faces, ...) afin de limiter les mouvements thermiques.

Ces exigences renforcées concernent aussi les éléments préfabriqués destinés à la protection des relevés (bande solin métallique et bandeau en béton) : ils relèvent maintenant de la procédure d'avis technique, qui vise à garantir leur bon fonctionnement.

## Qualités des acrotères

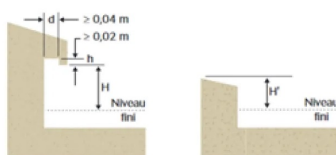
Le dimensionnement des acrotères obéit lui aussi à des règles strictes précisément décrites dans les normes. Elles visent la hauteur des ouvrages ainsi que les dimensions minimales à respecter pour les becquets. Outre la nature des reliefs, le DTU 20.12 fixe une exigence claire pour leur état de surface. Celui-ci doit correspondre au **parement** « courant » défini par le DTU21, excluant tout autre type de finitions, qu'elles soient trop irrégulières (« élémentaire » ou « ordinaire ») ou trop lisses (« soignée »). L'objectif : éviter un aspect « effet miroir » qui présente un risque important de défaut d'adhérence pour les membranes.

## Éléments de relevés d'étanchéité : dimensionnement

	Technique		Accessible	
	> 5 %	Nulle	De 1 à 5 %	Autres protections De 15 à 5 %
	100 mm	150 mm	100 mm	100 mm
150 mm en pied de pente ≤ 20 % ou 250 mm en pied de pente > 20 %				Ou du lors dess

TT- Relevés d'étanchéité -Tbix cadre Fig.1

## protections de tête de relevés



TT- Relevé d'étanchéité - Protection tête Fig.2

Dimension	Dimension d
protection protégée	40 mm
avec protection dure	70 mm
avec protection dure	90 mm

à majorer de l'épaisseur de l'isolant éventuel

TT- Relevé d'étanchéité - Becquet Fig.3

Auteur

Cimbéton, Bastien Cany



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur [infociments.fr](http://infociments.fr)

Consultez les derniers projets publiés  
Accédez à toutes nos archives  
Abonnez-vous et gérez vos préférences  
Soumettez votre projet